

Demander un quitus

Si vous quittez l'Université, vous avez besoin d'un quitus. Il vous suffit de vous connecter à l'application web suivante :

Demandez votre quitus en ligne

Vous pourrez alors télécharger le quitus de la bibliothèque attestant que vous avez rendu tous les documents empruntés.

Dès lors, votre compte-lecteur étant supprimé, vous ne pourrez plus emprunter mais l'accès aux ressources en ligne restera possible (jusqu'à la clôture de votre compte de l'annuaire de l'Université).